



AFEJ

Formation organisée par la Compagnie des experts près la Cour d'Appel de RIOM et L'AFEJ

le 7 juin 2019

L'insécurité de l'expert

Sous la Présidence de Madame BARDOUX Première Présidente de la Cour d'Appel de Riom

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h dans les locaux de la Cour d'Appel de RIOM

Avec la participation de M Patrick MATET conseiller à la Cour de Cassation, Maître Paul Albert EWEINS ancien Président du Conseil national des barreaux, Monsieur le professeur Christian GODIN philosophe, ainsi que de magistrats des juridictions du ressort.

Programme

L'insécurité de l'expert avant sa désignation

Qu'est ce qu'un expert ?

Les insécurités du statut juridique.

L'image de l'expert vu par les parties.

La décision du juge désignant l'expert.

La rédaction de la mission confiée à l'expert.

Le choix de l'expert, plusieurs experts ou choix unique.

Le statut du sapiteur en matière civile

Qu'attendent les parties de l'expert ?

Qu'attend le juge ?

L'insécurité de l'expert au cours du déroulement de sa mission

Les moyens à la disposition des avocats.

Récusation ou remplacement de l'expert.

Régularité de la procédure, impartialité et indépendance.

Le respect du principe du contradictoire.

L'absence de déclaration de conflit d'intérêt.

Les extensions de mission.

Les contributions des sapiteurs.

La réclamation de recherches disproportionnées.

Les dire.

Les dérives.

Le juge chargé du contrôle des expertises.

L'intervention du juge.

L'insécurité de l'expert après le dépôt de son rapport

Le contentieux de la rémunération.

Le contentieux de l'annulation.

Le contentieux de la responsabilité.

L'analyse du philosophe sur le rôle de l'expert

Professeur Christian GODIN Philosophe



Cette formation d'une durée de 6 heures donnera lieu pour les participants à une attestation de participation